



Calendrier de collecte Ville de Bussy-Saint-Martin

Attention, aucune collecte
n'est assurée le 1^{er} mai.

Les ordures ménagères

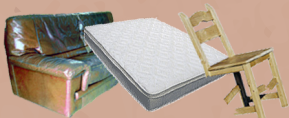


LUNDI et JEUDI



Les collectes sélectives (Les emballages, les papiers et le verre)

MARDI



Les encombrants

Dernier mercredi de mars et
septembre



Les déchets toxiques

Apport en déchetterie



Les déchets verts

Compostage domestique ou apport en déchetterie



Les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Echange lors d'un nouvel achat en
magasin ou apport en déchetterie

Consignes de tri des collectes sélectives

Les emballages et les papiers - À déposer dans le bac jaune



Tous les papiers



Briques et cartons



Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Emballages métalliques

Veillez à bien vider vos emballages avant de les jeter en vrac (sans sac plastique)



Le verre - À déposer dans le bac vert



Bocaux de conserve et pots en verre



Bouteilles en verre

Veillez à bien vider vos bouteilles avant de les jeter

Les déchetteries



Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	15h-19h	10h-19h30	Lundi & mercredi	9h - 13h30	13h-17h	9h-17h
Mardi, jeudi & vendredi	15h - 19h	9h-13h		Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	9h-13h30	
Samedi	9h - 12h / 14h - 19h			Samedi	9h - 12h / 13h - 17h		
Dimanche	9h - 13h		10h - 13h	Dimanche	9h - 13h		9h - 13h

> Munissez-vous d'une pièce d'identité et de votre badge d'accès en déchetterie (lors de la 1^{re} visite, présentez un justificatif de domicile et votre pièce d'identité).
 > Apport autorisé : 1 m³ (2 m³ pour les déchets verts)
 > L'accès est strictement limité aux véhicules de tourisme (interdit aux véhicules identifiés aux noms des sociétés, commerçants, artisans, véhicules tôleés, camions «plateau» à l'exception des véhicules communaux.

Fermeture les jours fériés